

### 28,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2018

Le **marché pharmaceutique** correspond aux ventes des laboratoires produisant des médicaments.

En France, le chiffre d'affaires du marché pharmaceutique (valorisé au prix fabricant hors taxes) baisse légèrement, de 0,4 %, en 2018 et atteint 28,9 milliards d'euros (*graphique 1*).

Ces chiffres du marché pharmaceutique intérieur peuvent être mis en perspective avec ceux du commerce extérieur, même s'ils ne sont pas directement comparables<sup>1</sup> : les exportations françaises de produits pharmaceutiques représentent 27,0 milliards d'euros en 2018, en augmentation de 7,3 % par rapport à 2017, et les importations 19,3 milliards d'euros (+5,4% par rapport à 2017).

En 2018, 21,3 milliards d'euros, soit près des trois quarts des ventes de médicaments en France, proviennent des officines (ventes en ville), dont 0,5 milliard d'euros dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Le marché des officines est constitué à 10 % en valeur de médicaments non remboursables et à 90 % de médicaments remboursables. Le reste des ventes concerne l'hôpital, avec une proportion de 26,3 % en 2018 contre 11,9 % en 1990.

### Un rôle prépondérant des grossistes-répartiteurs dans le circuit de distribution des médicaments

Les médicaments sont commercialisés par les laboratoires pharmaceutiques. Ils sont délivrés aux patients par deux types d'entités : d'une part des pharmacies d'officine et d'autre part des pharmacies à usage intérieur des établissements de santé et des établissements pour personnes âgées dépendantes. Les laboratoires peuvent vendre les médicaments directement aux officines et aux hôpitaux publics et privés. Toutefois, les laboratoires réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires (57,0 % en 2017) auprès d'un troisième acteur, les grossistes-répartiteurs, qui se chargent ensuite de délivrer les médicaments aux officines et aux hôpitaux (*schéma 1*). Les grossistes-répartiteurs interviennent quasi exclusivement comme intermédiaire auprès des officines. Ainsi, en 2017, les ventes des laboratoires pour des médicaments délivrés en officines transitent en très large partie (79 %) par les grossistes-répartiteurs.

Le prix public toutes taxes comprises (TTC) des médicaments inclut donc le prix fabricant hors taxes des laboratoires, les marges des grossistes-répartiteurs, les marges des pharmaciens et la TVA. La marge de distribution des officines est la source principale de rémunération des pharmaciens : celle-ci se décompose en une marge à l'achat (du fait d'éventuelles remises accordées par les laboratoires ou les grossistes-répartiteurs par rapport au prix fabricant hors taxes) et une marge à la vente (écart entre le prix catalogue et le prix de vente aux consommateurs). Le taux de marge est fixé librement sur les médicaments non remboursables, mais il est réglementé par l'État sur les médicaments remboursables (*schéma 2*).

### La consommation totale de médicaments atteint 37,6 milliards d'euros toutes taxes comprises

Dans les comptes de la santé, à la différence du marché pharmaceutique, la **consommation de médicaments** est valorisée au prix public toutes taxes comprises. Ce prix inclut donc les marges des grossistes-répartiteurs et des distributeurs pour les produits délivrés en officine, et la TVA. La consommation de médicaments dans les comptes de la santé retrace également les honoraires de dispensation (HDD) et les autres rémunérations forfaitaires des pharmaciens, notamment la ROSP et les permanences pharmaceutiques. Enfin, les médicaments rétrocédés (délivrés par les pharmacies hospitalières pour des patients non hospitalisés), sont également comptabilisés au sein de la consommation en ambulatoire dans les comptes de la santé.

En 2018, la consommation de médicaments s'élève à 37,6 milliards d'euros TTC (après 37,8 milliards en 2017), dont une majorité est consacrée à l'ambulatoire (32,7 milliards y compris rétrocession hospitalière) et 4,9 milliards à l'hôpital.

En 2018, la consommation de médicaments en ambulatoire se répartit de la façon suivante : 27,2 milliards d'euros (83,1%) de médicaments remboursables vendus en pharmacie (hors rétrocession), 2,7 milliards d'euros pour la rétrocession hospitalière (8,2%) et 2,7 milliards pour les médicaments non remboursables (8,1%). Les rémunérations forfaitaires représentent quant à elles 0,2 milliard d'euros, soit 0,6%.

1. Les données pour le marché français sont publiées par le LEEM tandis que les données de commerce extérieur proviennent de statistiques douanières. D'une part, la valorisation des biens peut être différente entre le prix fabricant hors taxes retenu par le LEEM et le prix retenu par les douanes. D'autre part, les champs diffèrent : les données du LEEM concernent uniquement les médicaments alors que les statistiques douanières concernent un ensemble plus large de produits pharmaceutiques, tels que les produits sanguins ou des toxines hors vaccins.

#### Pour en savoir plus

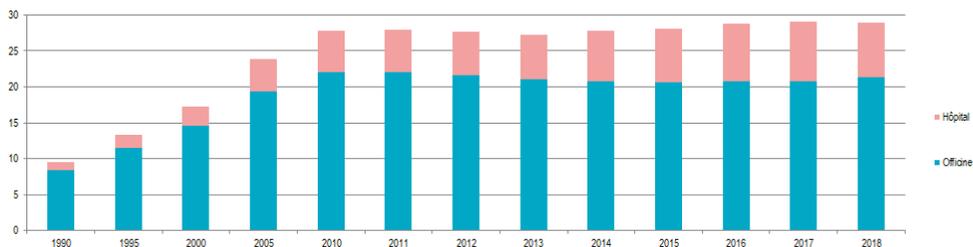
> **LEEM** (2018, juillet). Les entreprises du médicament en France, bilan économique, édition 2018.

> Fiche 12 « La consommation de médicaments en ambulatoire » et fiche 14 « La structure des ventes de médicaments d'officine » dans cet ouvrage.

> **Cour des comptes** (2017, septembre). *Rapport sur l'application des lois de financement de la Sécurité sociale*. Chapitre IX « Le coût de distribution des médicaments : une dépense importante, des gains d'efficience nécessaires ».

### Graphique 1 Le marché pharmaceutique en France

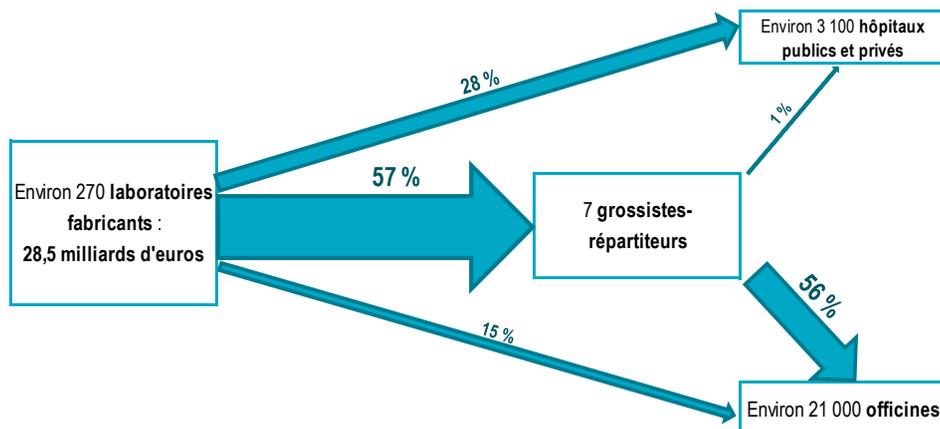
En milliards d'euros



**Champ** > France, médicaments remboursables ou non, y compris homéopathie remboursable (0,2 milliard d'euros), marché valorisé aux prix fabricants hors taxes (PFHT).

**Source** > LEEM d'après données GERS.

### Schéma 1 Les canaux de distribution du médicament selon le chiffre d'affaires, par acteur, en 2017



**Lecture** > Le chiffre d'affaires prix fabricant hors taxes des laboratoires atteint 28,5 milliards d'euros en 2017 en France métropolitaine (y compris homéopathie remboursable) ; 28 % de ce montant concerne des médicaments directement délivrés aux hôpitaux publics et privés.

**Note** > En part du chiffre d'affaires prix fabricant HT des ventes des laboratoires fabricants, données 2017.

**Champ** > France métropolitaine.

**Sources** > Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique (CSRP) d'après données LEEM et GERS (2017).

### Schéma 2 Du marché pharmaceutique à la consommation totale de médicaments en France en 2018

En milliards d'euros

Marché pharmaceutique en France		28,9	Consommation totale		37,6
Officines de ville, dont :		21,3	Ambulatoire, dont :		32,7
Vente de médicaments aux officines, dont :		21,3	Consommation de médicaments (y compris HDD), dont :		32,5
Médicaments remboursables*	19,2		Médicaments remboursables (hors rétrocession)	27,2	
Médicaments non remboursables	2,1		Médicaments rétrocedés	2,7	
			Médicaments non remboursables	2,7	
			Rémunérations forfaitaires**	0,2	
Hôpital		7,6	Hôpital***		4,9

Chiffre d'affaires HT - Prix fabricant ;  
Source : LEEM d'après données GERS.

Ambulatoire : prix public TTC, y compris rémunérations forfaitaires ;  
Source : DREES, comptes de la santé.

\* Y compris homéopathie (0,2 milliard d'euros).

\*\* Hors honoraires de dispensation (HDD) versés aux pharmaciens par l'Assurance maladie. Ce poste comprend notamment la ROSP et les indemnités perçues dans le cadre des permanences pharmaceutiques assurées par les officines de garde.

\*\*\* Consommation approximée à partir du chiffre d'affaires du marché et du montant de la rétrocession hospitalière.

**Note** > Le chiffre d'affaires (CA) des médicaments non remboursables du GERS correspond au CA brut déclaré par les entreprises, c'est-à-dire avant remises commerciales attribuées par les laboratoires aux officines. Ces données ne permettent donc pas de mesurer la marge à l'achat des officines (écart entre le prix d'achat par les officines y compris remises et le prix catalogue fabricant hors taxes) ni leur marge totale (somme des marges des officines à l'achat et à la vente). Elles permettent en revanche de mesurer la marge à la vente des officines (écart entre le prix catalogue et le prix de vente aux consommateurs), augmentée de l'effet de la TVA.

**Champ** > France.

**Sources** > LEEM-GERS ; DREES, comptes de la santé.